



Communauté de Communes du Pays de Chantonnay

Porter à la connaissance du public du projet de modification simplifiée 0.1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint Prouant

La Communauté de Communes du Pays de Chantonnay mène une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint Prouant en vue d'apporter des ajustements légers du règlement graphique.

La délibération n°2018-271 du Conseil Communautaire en date du 4 juillet 2018 a fixé les modalités de mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée. Dans ce cadre, un dossier comportant l'exposé et les motifs des changements envisagés sera mis à la disposition du public :

- au siège de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay (65 av. du Général de Gaulle, 85111 Chantonnay) du 6 août 2018 au 7 septembre 2018, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- à la Mairie de Saint Prouant du 6 août 2018 au 7 septembre 2018, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Pendant la durée de cette mise à disposition (un mois), les observations sur le projet de modification simplifiée du PLU pourront être consignées sur un registre mis à disposition à la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay et en Mairie de Saint Prouant.